

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 6/4/2022

L'an deux mille vingt et deux et le six avril 2022 à 20h, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

ÉTAIENT PRESENTS : Michel LLANAS, Isabelle AUBRY, Christine BATARDIERE, Jhoanni CONESA, Pascal DUFLOT, Frédéric GALIBERT, Marina GUYON, Patrick MASSELOT, et Christine RIERA.

ÉTAIENT EXCUSEES : Florence DEGEILH procuration à Mr GALIBERT et Emmanuelle PUY procuration à Isabelle AUBRY.

Christine BATARDIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 9 mars 2022, celui-ci n'appelant pas de remarques, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

Le budget 2022 des deux sections (fonctionnement et investissement) est présenté par Isabelle AUBRY, Adjointe aux Finances, et commenté par le Maire, avec un document de travail pour chaque élu.

- **Taux d'impositions des taxes locales** : Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver les taux de fiscalité comme suit pour 2022 :
 - TAXE FONCIERE BATIE : 38.17%
 - TAXE FONCIERE NON BATIE : 29.13%

- **Subventions aux Associations** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions ci-après :

- Ass LEDA Orphelins Pompiers	100€
- Ass Culturelle Cuxa	100€
- Souvenir Français	60€
- Mission locale jeunes	130€
- Ass les jardins familiaux	200€
(Abstention de Jhoanni CONESA, Président de l'Association)	
- Ass Comité des fêtes Codalet	300€
(Abstention de Frédéric GALIBERT, secrétaire de l'association)	
- Ass Pablo Casals (si concert à Codalet : gratuit)	200€

- **Adhésion Association « Réseau Européen des sites et chemins de 3st Michel »** Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, après avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association « réseau Européen des Sites et Chemins de Saint Michel »

- **Participation aide financière séjour scolaire** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 10 voix POUR et UNE abstention des membres présents et représentés, d'accepter une participation financière du séjour

scolaire à New-York pour une élève concernée de la commune, la dépense sera mandatée sur le Budget Communal 2022 à hauteur de 200 €.

- **Application de la fongibilité des crédits** : Suite au passage en M57 au 1^{er} janvier 2022, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Voté à l'unanimité.
- **Aménagement parking communal cimetièrre** : « **Maitre d'Œuvre** » : Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, décide de choisir la proposition de Gaëa KYRIACO, maitre d'œuvre, à Prades, le montant des honoraires s'élèvera à 1.400 €. Voté à l'unanimité.
- **Vote du budget communal 2022** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de voter à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour :

Section de fonctionnement : 337 130 €

Section d'investissement : 138 363 € Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Suite à une demande de rendez-vous de l'association Codal'Terre** le mardi 15 avril à 10 h, 2 élus seulement disponibles donc, une proposition d'une autre date et heure sera faite à l'association.
- **½ journée Eco citoyenne du Samedi 9 Avril 2022** : organisation (courses, grillades...) 9 personnes sont inscrites et 5 réponses en attente.
- **L'Estany et Vide Grenier** : 1^{er} mai 2022
- **Formation Numérique des Séniors à Codalet** : déjà 3 séances faites et seniors très intéressés (10 personnes)
- **Panneau Conseil Départemental : « Commune Fibrée »**

A 21 h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Christine BATARDIERE



Le Maire

Michel LLANAS

